



cinéfondation
LA SÉLECTION



Festival de Cannes

14 au 25 mai 2019

Sélection de films d'écoles

Date limite d'inscription

15 février 2019

Inscription en ligne www.cinefondation.com

© films *Dolfin Megumi* et *Sailor's Delight*



cinéfondation
LA SÉLECTION

FESTIVAL DE CANNES – 14 AU 25 MAI 2019

RÈGLEMENT DE LA SÉLECTION

Article 1

La Cinéfondation, sélection officielle du Festival de Cannes, a pour objet de présenter et de mettre en valeur des films d'école de fiction ou d'animation dont les qualités artistiques révèlent un talent de cinéaste qui mérite d'être encouragé.

Article 2

Sauf dérogation, les films, pour être sélectionnés, doivent répondre aux critères suivants :

- › avoir été réalisés au cours des 18 mois précédant le festival ;
- ›› ne pas avoir été présentés dans les principaux festivals internationaux ;
- ››› ne pas dépasser 60 minutes.

N.B. : Les documentaires ne sont pas acceptés.

Article 3

Pour s'inscrire, remplir le formulaire d'inscription et télécharger votre film sur le portail en ligne.

La date limite d'inscription est le **15 février 2019** (il est impératif qu'à cette date, le formulaire d'inscription ait été rempli et le téléchargement du film effectué).

Article 4

Les lauréats de la Cinéfondation seront désignés par un jury international composé d'un président et d'au moins 4 personnalités.

Le vote du jury a lieu à bulletin secret. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative aux tours suivants.

Le palmarès ne peut comporter qu'un seul prix ex æquo. Sauf dérogation, cette disposition ne s'applique pas au premier prix.

Article 5

Le jury désigne trois lauréats.

Les lauréats recevront une dotation de 15 000€ pour le premier prix, 11 250€ pour le deuxième et 7 500€ pour le troisième.

En cas d'ex æquo, la dotation du prix sera divisée par deux.

Le premier prix de la Cinéfondation a l'assurance que son premier long métrage sera présenté au Festival de Cannes.

Les premiers longs métrages des lauréats de ces trois prix porteront au générique la mention qu'ils ont été réalisés avec le soutien de la Cinéfondation du Festival de Cannes.

Article 6

Le Festival de Cannes offre la possibilité de prendre à sa charge le sous-titrage des films sélectionnés qu'il confie à un laboratoire agréé.

Il organise et prend à sa charge le transport et l'assurance des DCP des films sélectionnés, à l'aller et au retour.

Par ailleurs, il prend en charge les frais de magasinage et d'assurance des DCP des films dans l'enceinte du Palais des festivals à Cannes.

Article 7

Le Président de la Cinéfondation a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au règlement. Sa décision tranche tout litige ou contestation concernant le présent règlement.

Article 8

La participation au Festival implique l'adhésion au présent règlement.

CINÉFONDATION

Directeur : Georges Goldenstern
Directrice de la Sélection : Dimitra Karya
Régie des films : Clarisse Robillard

Festival de Cannes

5, rue Charlot – F-75003 Paris – Tél. : 33 (0)1 53 59 61 21
www.cinefondation.com – cinefondation@festival-cannes.fr



cinéfondation
LA SÉLECTION

FESTIVAL DE CANNES – 14 AU 25 MAI 2019

CONDITIONS DE PRÉSÉLECTION

CRITÈRES

Sauf dérogation, le film proposé à la sélection doit répondre aux critères suivants :

- avoir été réalisé par un(e) étudiant(e) dans le cadre d'une école de cinéma ;
- avoir été produit au cours des 18 mois précédant le festival ;
- ne pas avoir été présenté dans les principaux festivals internationaux. Un film peut cependant avoir participé à un festival dans son pays d'origine ;
- ne pas dépasser 60 minutes.

N.B. :

- *Les films faits dans le cadre du collège ou lycée ne sont pas acceptés dans cette sélection du festival, seuls les films réalisés dans le cadre d'une école de cinéma ou du département études cinématographiques d'une université sont éligibles.*
- *Les documentaires ne sont pas acceptés.*
- *Il est possible de présenter une copie de travail du film. En remplissant la fiche d'inscription vous devrez préciser s'il s'agit de la version définitive ou d'une version de travail. La présentation d'une copie de travail ne permet pas la présentation ultérieure d'une copie définitive sauf si demandée par la Cinéfondation.*
- *Les films d'école doivent être inscrits à la Sélection de la Cinéfondation. Ils ne peuvent pas être inscrits à la Compétition des courts métrages.*
- *Tous les courts métrages (de 1 à 35 minutes) peuvent être inscrits au Short Film Corner: plateforme dédiée aux courts métrages au sein du Festival de Cannes.*

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

La date limite d'inscription est le **15 février 2019** (il est impératif qu'à cette date le formulaire d'inscription ait été rempli et le téléchargement effectué).

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES POUR LE TÉLÉCHARGEMENT

Comment télécharger votre film ?

Nous acceptons la majorité des types de fichiers sources. Si le fichier de votre film est sur votre ordinateur, il est très probable que vous puissiez le télécharger rapidement et simplement.

Si votre film est sur DVD, veuillez consulter le manuel "Comment convertir votre film pour le téléchargement ?"

Spécifications vidéo :

Formats acceptés : **.mp[e]g / .avi / .vob / .mov / .mp4 / .m4v**

Codecs recommandés : **MJPEG, Apple ProRes, H264** (bitrate si possible) > 2MBit/s et non compressé (très gros fichiers)

Résolution : **PAL / NTSC** (ou **SECAM**) de 720x400 pixels au format **HD** (1920x1080 pixels)

Spécifications audio :

48kHz PCM (seulement non compressé)

MP3

AAC (si possible > 160kBit/s)



cinéfondation
LA SÉLECTION

Caractéristiques du fichier :

Seuls les fichiers multiplexés seront acceptés (vidéo, audio et sous-titres dans un seul et même fichier). La taille maximum du fichier doit être de 8GO pour chaque film. Plus la résolution est importante, meilleure sera la qualité de numérisation. Vous pouvez mettre en ligne des films avec une résolution allant jusqu'à 1920x1080 pixels (HD), tout en respectant le critère de taille évoqué plus haut.

Sous-titres :

Le Comité de Sélection pourra visionner un film :

- **sans** sous-titres si la langue originale du film est le français ou l'anglais.
- **avec** des sous-titres en français ou en anglais pour les autres langues.

Les sous-titres doivent être incrustés dans l'image.

Préparation du film :

Assurez-vous que votre film ne comporte pas de barres de couleurs ou de séquence noire avant le début ou après la fin du film. Assurez-vous également que votre film ne soit pas entrelacé (c'est-à-dire avec des lignes horizontales striant l'image, particulièrement visibles lors des séquences avec du mouvement rapide).

Configuration logiciels :

Le téléchargement s'effectue en HTML 5 ou via Java.

Renseignements utiles :

Vous trouverez ci-dessus le manuel expliquant comment extraire votre film d'un DVD ou réencoder un fichier vidéo dans un format adapté au téléchargement sur notre site. Outre les logiciels professionnels type Final Cut ou Premiere, les logiciels que nous recommandons (gratuits et simples d'utilisation) sont HandBrake et MPEG Streamclip.

Navigateurs et connexion Internet :

Nous vous conseillons d'utiliser Chrome ou Firefox, mais les autres navigateurs doivent fonctionner également. Attention : plus votre fichier sera lourd, plus il vous faudra une connexion Internet de très bonne qualité pour être sûr que votre film soit téléchargé sur notre site sans encombre et sans que cela soit trop long. Si le téléchargement ne fonctionne pas, essayez à nouveau avec un encodage moins lourd de votre film et/ou une connexion plus rapide et plus stable.

FRAIS D'INSCRIPTION

Il n'y a aucun frais à payer pour l'inscription d'un court métrage à la Cinéfondation.

SI VOTRE FILM EST SÉLECTIONNÉ

Vous serez prévenu avant la conférence de presse officielle qui a lieu mi-avril.

Vous devrez prévoir une projection du film en DCP (Digital Cinema Package) avec un fichier en JPEG 2000.

La Cinéfondation vous donnera toutes les indications en temps voulu uniquement si votre film est sélectionné.

CINÉFONDATION

Directeur : Georges Goldenstern
Directrice de la Sélection : Dimitra Karya
Régie des films : Clarisse Robillard

Festival de Cannes

5, rue Charlot – F-75003 Paris – Tél. : 33 (0)1 53 59 61 21
www.cinefondation.com – cinefondation@festival-cannes.fr